

## Travailler pour l'éternité ?...

Date : 23 mai 2014

A l'occasion de la cérémonie de vœux à la presse à la mi janvier 2013, le président du Conseil Général Jean-Louis Tourenne avait fait part de la démarche qu'il entendait conduire pour aboutir avant la fin de l'année à l'adoption d'un nom pour les habitants du département d'Ille-et-Vilaine.

Il avait en particulier indiqué que : « *dans un premier temps, un groupe d'experts en culture, en histoire et en politique va être nommé ... Ce comité d'experts sera présidé par une personnalité extérieure reconnue.* » et qu'il voulait « *s'appuyer sur le conseil de Jacques Delanoë.* » (O-F du 16 janvier 2013)

Au compte-rendu de la séance du Conseil Général en date du 15 février 2013, on apprend par le rapporteur de la question Clément Théaudin, d'une part qu'un contact a été pris avec Jacques Delanoë, et d'autre part que ce sera : « *un groupe d'experts, largement représentatifs, et donc pas seulement des spécialistes de ceci ou de cela.* »

Le 18 avril 2013, au stade de la conclusion du marché de prestations intellectuelles - confié par le Département (dont le Conseil est présidé par Jean-Louis Tourenne) à la société à responsabilité limitée unipersonnelle GFT (présidée, dirigée et gérée par Jacques Delanoë) - on relève à propos de la composition de ce comité que : « *Il ne s'agira pas forcément d'experts en matière linguistique ou historique mais des personnalités connues du grand public, crédibles auprès de la population d'Ille-et-Vilaine et représentatives de ce territoire. Il comprendra néanmoins au moins un représentant du monde académique.* »

Ah, quand même !... Il n'y a donc pas eu dans ce comité que des relations tournant autour du stade rennais ou du distributeur de subventions. Et, pour achever de nous rassurer, Jean-Louis Tourenne ne manquera pas de faire valoir en séance de l'assemblée départementale du 20 juin 2013 que tout ce monde là a bien eu conscience de « *travailler pour l'éternité* ». C'est par conséquent deux fois cool...

Mais, je l'avais déjà souligné, et j'y reviens : il y a un mais.

Jean Ollivro, dont la compétence est généralement moins contestée que celle de Jacques Delanoë, aura donc été l'unique représentant du monde académique.

J'aurais bien aimé être petite souris pour savoir ce qu'il a pu dire lorsque Jacques Delanoë a eu le toupet de proposer au comité dit d'experts que le pseudo gentilé vienne « *contrer l'idée que les départements doivent disparaître* ».

Géographe, professeur à l'Université de Rennes 2 ainsi qu'à l'Institut d'études politiques, Jean

Ollivro préside depuis plus d'une dizaine d'années la très sérieuse association «Bretagne Prospective » dont la réputation n'est plus à faire.

Il n'a jamais caché ce qu'il pense des départements, et c'est en qualité de Président de « Bretagne Prospective » qu'il vient de réaffirmer ses convictions de manière on ne peut plus claire, comme il le fait par ailleurs régulièrement depuis de nombreuses années en qualité de membre éminent d'une autre très sérieuse association, « l'association des géographes de Bretagne ».

Son objectif comme celui de tant d'autres est la constitution d'une assemblée de Bretagne, ce qui passe inévitablement par la suppression des Conseils Généraux.

*« Ce projet de nature politique nous semble aussi essentiel au plan économique (la suppression de doublons, la diminution de coûts de fonctionnement, la simplification des démarches pour les porteurs de projet...) et écologique puisque la démarche induit aussi une gestion des territoires français au plus près en valorisant leur singularité. En opposition aux formes d'abstention ou aux discours de rejet, il est urgent de construire l'ensemble de la Bretagne et l'unité bretonne avec une lisibilité et une efficacité renforcées. L'assemblée de Bretagne, nous sommes à 100 % pour. » ([14 mars et 12 mai 2014](#))*

Voici donc quelqu'un qui (il y a tout juste un an : le 23 mai 2013, date de l'unique réunion du pseudo-comité de pseudo-experts en matière de pseudo-gentilé) aura été clairement pris en otage d'une cause qui n'est pas la sienne.

En ce jour anniversaire, je tenais à souligner son abnégation.